## 5° DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE

## Évangile du 5° Dimanche après la Pentecôte (Saint Matthieu, chap. V)

En ce temps-là, Jésus dit à ses disciples: Je vous déclare que si votre justice n'est pas plus parfaite que celle des Scribes et des Pharisiens, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux. Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens: Vous ne tuerez pas, et quiconque tuera sera condamné par le tribunal du jugement. Et moi, je vous dis: Celui qui se mettra en colère contre son frère; sera condamné par le tribunal du jugement. Quiconque dira à son frère: « Raca », sera condamné par le tribunal du Conseil; celui qui l'appellera fou, sera condamné au feu de l'enfer. Si donc, au moment où vous offrez votre don à l'autel, vous vous souvenez que votre frère a quelque chose contre vous, laissez là votre offrande devant l'autel, allez d'abord vous réconcilier avec votre frère; vous reviendrez ensuite présenter votre offrande. »

## EXPLICATION

La justice dont il est ici parlé, c'est l'observation de la loi de Dieu. Il ne suffit donc pas pour aller au ciel d'observer la loi comme l'observaient les Scribes et les Pharisiens. Ils se bornaient aux pratiques extérieures et suivaient en secret leurs penchants vicieux. Que se proposaient-ils en observant la loi? Ils se proposaient de s'attirer l'estime et les louanges des hommes.

Or, la loi divine ne défend pas seulement les péchés extérieurs;

elle défend aussi les fautes intérieures.

Pour comprendre la suite de cet évangile, il est utile de savoir qu'il y avait chez les Juifs trois sortes de tribunaux. Le premier, établi dans chaque bourgade, était composé de trois juges et jugeait les délits moins graves. Le deuxième tribunal était celui du Jugement; il était composé de vingt-trois membres, siégeait à l'entrée des villes importantes, et jugeait les causes un peu plus graves que celles soumises au premier. Le troisième tribunal était le tribunal du grand Conseil ou du grand Sanhédrin. Il était composé de soixante-douze juges, chargés du jugement des affaires les plus importantes et des délits les plus graves.

La loi évangélique défend non seulement de tuer, mais de se mettre en colère. Il n'est pas défendu de s'indigner contre le mal, contre le vice. Ce qui est défendu c'est le mouvement désordonné qui nous fait rejeter avec violence ce qui nous déplait. Elle peut être quelquefois gravement coupable; c'est quand elle cause un mal considérable. Le plus souvent, elle ne va pas jusqu'au péché

mortel.

Le mot raca est un mot syriaque qui exprime le mépris. Adresser au prochain des paroles de mépris, c'est offenser Dieu dont le prochain est l'image, dont il est l'enfant ou du moins la créature.

Veillez sur vos paroles, pour n'adresser jamais à qui que ce soit une parole qui soit de nature à blesser. Traiter quelqu'un de fou était, chez les Juifs, une injure très grave. Ce mot signifiait scélérat, vicieux, un homme dont le cœur est corrompu. Cette injure